



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA26_03_0001

OBJET :

Autorisation de signature : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces pour le magasin du SMDEA09 - Période 2026-2028

L'an deux mille vingt six, le trois mars, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul FERRE

Considérant que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture de pièces pour le magasin du S.M.D.E.A. - Période 2026/2028.

L'accord-cadre est conclu à compter de la notification de l'accord-cadre jusqu'au 6 février 2027. Il est renouvelable 1 fois pour une période d'1 an,

L'accord-cadre comporte 4 lots distincts :

- Lot n° 1 : Canalisations et raccords
- Lot n° 2 : Robinetterie et fontainerie
- Lot n° 3 : Matériel de branchement
- Lot n° 4 : Fonte de voirie

L'accord-cadre est conclu avec un montant minimum annuel et un montant maximum annuel :

- Lot n° 1 : Minimum 100 000,00 euros HT et maximum 600 000,00 euros HT
- Lot n° 2 : Minimum 150 000,00 euros HT et maximum 800 000,00 euros HT
- Lot n° 3 : Minimum 200 000,00 euros HT et maximum 960 000,00 euros HT
- Lot n° 4 : Minimum 30 000,00 euros HT et maximum 160 000,00 euros HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 12 novembre 2025. La date limite de réception des offres a été fixée au 18 décembre 2025 à 12 heures.

Considérant que six entreprises ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- SOVAL (lots 1, 2 , 3 et 4)
- Matériaux Travaux Publics (lots 1, 2 , 3 et 4)
- Hydrolys (lot 2)
- PUM (lots 1, 3 et 4)
- Ets BAURES (lots 1, 2 , 3 et 4)
- Chausson matériaux (lots 1, 2 , 3 et 4)

Considérant que les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

- Prix des prestations.....	60 %
- Valeur technique des produits.....	30 %
- Service après-vente, assistance, formation et garanties.....	10 %

Considérant qu'au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 18 décembre 2025, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a demandé à la Direction technique une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Considérant qu'au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 février 2026, a choisi les offres économiquement les plus avantageuses des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Canalisations et raccords

L'entreprise Matériaux Travaux Publics, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclarée attributaire de l'accord-cadre pour un montant minimum annuel de 100 000,00 euros HT et un montant maximum annuel de 600 000,00 euros HT.

Lot n° 2 : Robinetterie et fontainerie

L'entreprise SOVAL, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclarée attributaire de l'accord-cadre pour un montant minimum annuel de 150 000,00 euros HT et un montant maximum annuel de 800 000,00 euros HT.

Lot n° 3 : Matériel de branchement

L'entreprise Matériaux Travaux Publics, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclarée attributaire de l'accord-cadre pour un montant minimum annuel de 200 000,00 euros HT et un montant maximum annuel de 960 000,00 euros HT.

Lot n° 4 : Fonte de voirie

L'entreprise Matériaux Travaux Publics, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclarée attributaire de l'accord-cadre pour un montant minimum annuel de 30 000,00 euros HT et un montant maximum annuel de 160 000,00 euros HT.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ♦ **APPROUVE,**
Ledit rapport d'analyse,
- ♦ **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces pour le magasin du S.M.D.E.A. - Période 2026/2028, avec les entreprises désignées ci-dessous :
 - Lot n° 1 : Matériaux Travaux Publics
 - Lot n° 2 : SOVAL
 - Lot n° 3 : Matériaux Travaux Publics
 - Lot n° 4 : Matériaux Travaux Publics